

Cyclisme Reconnaissance du parcours du contre-la-montre féminin

Bonne côte pour un peloton d'élus

20,76 kilomètres, pour une sortie d'une heure et quart. Moyenne : 16,17 km/h. Vitesse maximale atteinte : 67,8 km/h. À peine arrivé, Patrice Mantion consulte sa performance sur son compteur de vélo. Accompagné dans l'effort par sa compagne, Françoise Courgey, licenciée à Vesoul VTT, l'adjoint au maire de Pusey avait répondu à l'appel lancé par Maryline Martin, vice-présidente chargée des sports à la Communauté d'agglomération vésulienne (CAV), et Philippe Combrousse, maire

de Montigny-lès-Vesoul qui ont eux-mêmes montré l'exemple. Le défi lancé aux élus des vingt communes de la CAV était de tester le parcours du contre-la-montre féminin des championnats de France cycliste, qui auront lieu du 23 au 26 juin à Vesoul.

Une douzaine de passionnés, parmi lesquels des membres du Club des cyclo-touristes vésuliens, étaient au départ de cette initiative. Ils se sont élancés depuis le sommet de Navenne, direction Neurey-lès-la-Demie

pour la première difficulté du jour, dans la fraîcheur d'un dimanche matin pluvieux. Villers-le-Sec, Colombe-lès-Vesoul... Si le peloton est longtemps resté groupé, il s'est disloqué au gré de la redoutée montée des 4-Sapins. Alors que la pente se renforçait, le coup de pédale des élus de Navenne a fait la différence, Bruno Mantion, conseiller municipal, devançant de quelques tours de roues Kattia Vidberg, adjointe, victime d'un saut de chaîne au plus mauvais moment.

S.M.



■ Composé d'une douzaine d'éléments, le peloton s'est élancé du sommet de la côte des 4-Sapins, à Navenne. Une pente qu'ils ont gravie en fin de parcours, après 20 kilomètres d'efforts.

Photo ER